

Guzargues, le 15 Février 2011



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 Février 2011

Étaient présents : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, VIDAL Patricia, JOUANNAUD Frédérique.
Messieurs ANTOINE Pierre, MALCHIRANT Thierry, MICHEL Claude, OLLIE Christophe, OLIVA Jean Paul, Dominique VIEIRA.

Excusé : Monsieur SANCEY Jean Marc,

1 – Approbation du compte-rendu du 7 Décembre 2010

Le compte rendu de la séance du 7 Décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – Demande de subvention pour les travaux prévus en 2011

1 – Dissimulation de l'artère aérienne électrique et éclairage du Chemin du Mas des Violettes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain d'une ligne basse tension et la réalisation d'un éclairage public Chemin du Mas des Violettes d'un montant de 116.486,57 €TTC.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de mise en souterrain d'une ligne basse tension et la réalisation d'un éclairage public du Chemin du Mas des Violettes d'un montant de 116.486,57 €TTC et sollicite l'aide de « Hérault Energie », la plus élevée possible, pour la réalisation de ce projet.

Voté à l'unanimité.

2 – Aménagement du Petit Bois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du Petit Bois (mur périphérique en pierres de taille) et précise qu'il est nécessaire, pour la réalisation des travaux, d'effectuer une demande de subvention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet d'aménagement du Petit Bois et décide de solliciter auprès de Monsieur Jean Pierre GRAND une demande de subvention.

Voté à l'unanimité.

2 – Travaux d'aménagement de la mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la salle en cours de travaux et la cour de la mairie soient aussi un espace pour des activités culturelles d'intérêt communautaire. Il rappelle le coût du projet qui est de 106.266,06 €HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le fait que la salle et la cour de la mairie soient aussi un espace pour des activités culturelles d'intérêt communautaire. Le montant des travaux est de 106.266,06 €HT et décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup (CCGPSL) le plus élevé possible, pour la réalisation de ce projet.

Voté à l'unanimité.

3 – Modification du contrat avec Maître Margall suite à l'arrivée de Maître Gaëlle D'Albenas en tant qu'associée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître Gilles Margall, avocat de la commune s'est associé avec Maître Gaëlle d'Albenas. Monsieur le Maire indique qu'en conséquence il est nécessaire de signer un avenant au contrat d'assistance juridique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assistance juridique.

Voté à l'unanimité

4 – Détermination de la date de la fête

Cette année la fête du village aura lieu le 2 Juillet.

5 – Questions diverses

- La société SRC réalise actuellement le renforcement de la canalisation d'eau chemin du Lirou pour la passer à un diamètre de 150 mm. Dans un souci d'économie, Monsieur le Maire indique que l'entreprise effectuera en même temps la pose d'une gaine pour l'éclairage public du Chemin du Lirou. Le montant du devis des travaux s'élève à 3.991,65 €

Vote à l'unanimité.

- En raison, de la circulation importante des poids lourds sur le territoire de la Commune, des risques d'accidents et des dégâts occasionnés sur le revêtement des chemins communaux, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre un arrêté afin d'interdire la circulation des véhicules de plus de 25 tonnes.

Voté à l'unanimité

- Dans le cadre de l'affaire Guilhem DURAND (Etablissement Recevant du Public), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui est nécessaire d'avoir son autorisation pour défendre la commune en tant que victime lors de l'audience du 17 Février 2011.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 00H20